

2002 B 1665

Société A.L.B WINE INTERNATIONAL  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 12 000 euros  
Siège social : 91 Avenue du Général Leclerc  
Résidence Diane  
33 200 Bordeaux  
R.C.S. BORDEAUX 442 872 230

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de commerce  
de Bordeaux

Le 29 NOV. 2010

sous le N° 16967...

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 05 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mille dix et le 05 novembre, à dix heures trente, les associés se sont réunis au 91 Avenue du Général Leclerc, Résidence Diane, 33 200 Bordeaux Caudéran en assemblée générale extraordinaire sur convocation du gérant.

**Sont présents ou représentés :**

- Société VINERGIE DEVELOPPEMENT, propriétaire de 1 428 parts.
- M. Gérard CHAMBARD, propriétaire de 20 parts.
- ~~- M. Jean MARTEAU, propriétaire de 10 parts.~~
- Mme Dominique BLOC, propriétaire de 5 parts.
- M. Jean ROBERT, propriétaire de 10 parts.
- ~~- M. Christian BLOC, propriétaire de 20 parts.~~
- Mme Eugénie NAIL, propriétaire de 5 parts
- ~~- M. Michel FOUCAUD, propriétaire de 2 parts.~~

Total des parts présentes ou représentées: 1468 parts sur les 1 500 parts composant le capital social.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ,  
la feuille de présence, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ,
- le rapport de la gérance ,  
le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Am

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article n° 4 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour

#### 1<sup>ère</sup> RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 91 avenue du Général Leclerc Résidence Diane - 33200 Bordeaux au 156 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux, à compter du 5 novembre 2010.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit

#### « ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 156 rue Jules Ferry 33200 Bordeaux. »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à *P'unanimité*

#### 2<sup>ème</sup> RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à *P'unanimité*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, et par tous les associés présents.

Le Gérant

*[Signature]*

Les associés

*[Signature]*